

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1350

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edey, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1350**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de présentation des rapports annuels des contrats de partenariat public-privé (PPP) et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis janvier 2015, le BPNL est géré par la société Léonord dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien).

Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 2 janvier 2035.

Le rapport annuel 2021 comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat. Il est établi conformément à l'article 60 du contrat de partenariat.

L'année 2021 constitue le 7^{ème} exercice de la société Léonord, au cours duquel la Métropole de Lyon a constaté une année moins perturbée par la pandémie de la Covid-19 concernant l'exploitation du périphérique nord-lyonnais. En effet, la reprise de trafic a été forte, surtout au 2^{ème} semestre, avec un rebond de la fréquentation de + 18 %.

Le trafic de l'année 2021 s'établit à 17,2 M de passages payants. En termes de recettes, la Métropole a perçu 36,9 M€ de recettes de péage (+ 15 %), le partenaire Léonord ne faisant que collecter le péage pour le compte de la Métropole.

Durant toute la durée de la pandémie, la société Léonord a respecté les consignes gouvernementales en termes de sécurité sanitaire tout en maintenant sa mission de service public, ainsi que l'ensemble des exigences du contrat de partenariat.

L'année 2021 a été, notamment, marquée par la gestion d'une cyberattaque, qui a conduit à la fermeture du péage dans les 2 sens durant plusieurs heures. Aujourd'hui, la société Léonord est engagée dans un processus de renforcement de sa sécurité informatique.

I - Données d'activités

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2019	2020	2021	
activité	trafic payant (en millions de véhicules)	18,7	14,6	17,2	↗
financier	recettes brutes de péages (en K€)	38 557	32 266	36 954	↗
qualité	attente moyenne au péage (AMP) (cible : 12 sec.)	18 sec.	16 sec.	19,8 sec.	↗
	délai moyen d'intervention (DMI) (cible 341 sec.)	286 sec.	272 sec.	279 sec.	↗
	taux de fraude (TDF) (cible : 0,22 %)	0,143 %	0,103 %	0,096 %	↘
rémunération du partenaire (en € HT)	R1 investissement	5 600 K€	4 137 K€	5 474 K€	↗
	R2 gros entretien et renouvellement (GER)	0,816 K€	2 355 K€	0,951 K€	↘
	R3 exploitation et maintenance	8 858 K€	8 738 K€	8 576 K€	→
	R4 assurances et gestion	0,415 K€	0,455 K€	0,453 K€	→
	total loyers	15 689 K€	15 686 K€	15 456 K€	→

Conformément au contrat de partenariat, la société Léonord perçoit des redevances (ou loyers) R1, R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectivement d'investissement, de GER, d'exploitation et de maintenance et de gestion et d'assurance.

II - Indicateurs de performance

La performance du partenaire est appréciée sur la base de plusieurs indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les *reportings* mensuels et annuels transmis à la Métropole.

Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le DMI est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des premiers moyens d'intervention sur le site concerné. L'engagement contractuel sur cet indicateur est de 341 secondes depuis l'avenant n° 3 et l'abaissement de la vitesse sur l'ouvrage à 70 km/h. Ainsi, le délai de 279 secondes respecte largement l'objectif fixé contractuellement,

- le TDF correspond au nombre de passages sans transaction de paiement divisé par le nombre de passage total. Depuis 4 ans, un nouvel outil de lutte contre la fraude (caméras de contrôle spécifique) permet une forte diminution du taux de fraude, qui s'établit en 2021 à 0,096 %, alors que l'objectif contractuel est de 0,220 %,

- l'AMP présente une légère détérioration en 2021, avec une moyenne de 19,8 secondes, ce qui peut s'expliquer par une reprise normale du trafic en 2021 par rapport à l'année précédente marquée par la pandémie liée à la Covid-19.

III - Synthèse des faits marquants de 2021

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la Métropole (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

En synthèse, le rapport annuel 2021 présente les événements marquants suivants :

- reprise du trafic dès le 2^{ème} semestre 2021 après la fin progressive de la crise sanitaire de la Covid-19,
- finalisation du passage en éclairage LED des tunnels du BPNL,
- gestion d'une cyberattaque et engagement d'une démarche de renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

Le rapport du partenaire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 22 novembre 2022. Il appartient donc au Conseil de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2021 produit par la société Léonord, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295910-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
